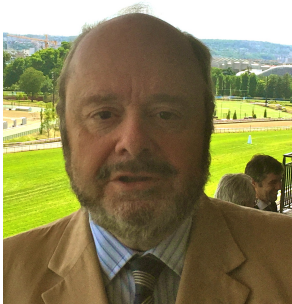




## Longchamp à n'importe quel prix ?



par *Hubert Tassin – Président des P.P.*

Le Conseil d'Administration de France Galop a confirmé lundi son feu vert donné au projet de reconstruction de nouvelles tribunes à Longchamp. Sans surprise, la seule association à avoir fait valoir son opposition dans ce débat est l'Association PP. Il est normal que je m'en explique ici.

### Une position constante

Mon opposition à ce projet «Longchamp» est fondée sur des arguments clairs et exposés depuis longtemps. J'ai toujours estimé que ce projet ne répondait pas aux impératifs de l'avenir. Je lui trouve un manque d'ambition par exemple par rapport aux dernières rénovations de grands hippodromes phares à l'étranger. Il est vrai qu'Ascot aura coûté plus de 350 millions d'euros pour une réalisation contestée. Dans l'enveloppe fixée, Longchamp perdrait son caractère grandiose pour, sur un périmètre plus réduit, se placer comme un hippodrome aux tribunes de taille moyenne. Plus petit et banal qu'aujourd'hui du côté tribunes.

Il me semble par ailleurs qu'aujourd'hui l'utilisation des ressources financières doit suivre la hiérarchie de l'avenir et de la sagesse. Rien de surprenant donc

**Vendredi 28 août 2015 – N°88**

à ce que j'ai réitéré ma position lors du Conseil de lundi dernier. Surtout que quelques arguments supplémentaires viennent – s'il en était besoin – renforcer la constance de mes positions.

En l'absence d'un financement complémentaire du Qatar, France Galop devrait donc assurer seul le financement du projet, soit par affectation supplémentaire de sa trésorerie, soit par recours à l'emprunt. Même si les taux d'intérêt ne sont pas élevés, il faudra bien d'une manière ou d'une autre rembourser l'emprunt (une charge supplémentaire) et sacrifier d'autres investissements que la trésorerie nous ne nous permettra plus de réaliser.

### Des conditions ministérielles trop lourdes de conséquences.

Les conditions fixées début juillet pour autoriser les chantiers par les deux ministres de Tutelle sont assez draconiennes et, de ce fait, lourdes de conséquences même avec une réinterprétation «light» des exigences. La condition la plus lourde est évidemment d'inscrire dans le projet d'entreprise de France Galop la fermeture d'un hippodrome parisien. Le premier sur la liste est Maisons Laffitte, vieux serpent de mer, même si l'impasse budgétaire du projet mettra peut-être Saint Cloud plus en péril encore.. Quand à l'engagement de créer une PSF éclairée à Longchamp, en sacrifiant les courses en ligne droite, il fera sans doute long feu pour des raisons écologiques et des contraintes propres au Bois de Boulogne. Et quand bien même l'autorisation serait donnée, est-il nécessaire d'investir sur une nouvelle PSF à quelques dizaines de kilomètres de celle de



Chantilly et à deux cents kilomètres de celle de Deauville?

Dans quelques semaines, une nouvelle équipe sera à la tête du Galop français...pieds et poings liés. Les chiffres sont sans appel: France Galop dispose de 210 millions d'euros de réserves utilisables. Les pertes 2015 et 2016 seront sans doute de l'ordre de 80 millions, sans aucun retour supplémentaire pour les acteurs des courses (allocations). Le projet Longchamp est estimé à plus de 130 millions: la totalité des marges de manoeuvre serait effacée fin 2016. On imagine de plus mal que les budgets ne soient pas largement dépassés. Le coût de la fermeture d'un hippodrome (donc un plan social) et une PSF n'est pas budgété. Une vente du siège de France Galop ou un emprunt adossé amènerait 30 millions de trésorerie, mais des dépenses en regard (loyers). On imagine que les coûts non budgétés pourraient consommer une bonne part de ce cash.

On peut anticiper sur la situation en 2017 et 2108: endetté, France Galop ne pourra qu'espérer un passage ric et rac sur la base du plan PMU 2020. Mais précisément, dans l'intervalle, il faudrait financer une accélération du développement du PMU. On ne voit pas comment se sera possible. En conséquences, les retours à la filière - l'entretien des sites et les allocations - ne pourront sans doute pas être tenus et la spirale de récession menacera.

Il me semble que la priorité pour l'utilisation des réserves doit être donnée aux investissements productifs (au PMU pour l'essentiel) et aux acteurs de la filière (les allocations) pour leur permettre de passer les années difficiles. Les tribunes de Longchamp peuvent attendre la croissance (et les bénéfiques à France Galop) pour s'inscrire dans une expansion basée sur les retours des investissements réalisés vers les clientèles de parieurs.

## Peut-on ignorer la position des propriétaires?

Le Conseil de France Galop n'aura pas pris en compte la position très majoritaire des représentants des propriétaires dont on nous confirme dans tous les discours qu'ils sont la base du système. Les PP, seuls, ont procédé à un vote conforme à leurs engagements. Et si le représentant du Syndicat des Propriétaires a choisi l'abstention, son Président a été récemment plus clair en refusant de cautionner ce vote. On nous a juste fait valoir que certains élus du Syndicat des Propriétaires auraient, dans des conversations privées, affirmé leur adhésion au projet... Pas très clair ni courageux. Chez les socio-professionnels, c'est la conviction du Président du Syndicat des Eleveurs, Loïc Malivet qui aura été la plus forte, pesant sans surprise pour un engagement favorable.

Résultats des courses; Les trois associations représentatives des propriétaires – puisque l'AEP que préside Mathieu Boutin a aussi exprimé son opposition – sont opposées à ce projet, mais France Galop pourrait passer outre cette belle et rare unanimité.

Il ne reste aujourd'hui qu'une étape. Les ministres du Budget et de l'Agriculture doivent autoriser le projet, en en validant aussi le schéma de financement. Je forme évidemment le vœux qu'ils se placent dans une analyse de l'avenir du Galop en France, qu'ils ne le plongent pas vers la récession. Et, aussi qu'ils puissent entendre les arguments de ceux qui s'opposent aujourd'hui encore ce projet.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr)*